

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 20 mars 2023

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCOURT-FROMONVILLE s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maxime LABELLE, Maire.

Étaient présents : Philippe BERNIER, Eric BERTHELOT, Laurence CHATREFOU, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie de ARAUJO, Victor DE SOUSA, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Didier HENGY, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT

Étaient absents et représentés : Marie-Élisabeth LELIEVRE donne pouvoir à Alain MORLAT
Jean-François CHARRIER donne pouvoir à Victor DE SOUSA
Yves-Marie SAUNIER donne pouvoir à Eric BERTHELOT

Étaient absentes excusées : Julie BARROSO, Sandrine GALLEGO

Secrétaire de séance : Aurélie COCU – Auxiliaire : Sylvie MONTAGU

Délibération n°2023-30 (annule et remplace la délibération n°2023-15) – Compte de gestion M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022, **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de la Commune, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2023-31 (annule et remplace la délibération n°2023-16) – Compte Administratif M57

Hors la présence de Monsieur Maxime LABELLE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif 2022.

Délibération n°2023-32 (annule et remplace la délibération n°2023-23) – Compte de gestion budget annexe locaux commerciaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2022, **DECLARE** que le Compte de Gestion du budget annexe locaux commerciaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°2023-33 (annule et remplace la délibération n°2023-24) – Compte Administratif budget annexe locaux commerciaux

Hors la présence de Monsieur Maxime LABELLE, maire, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif du budget annexe locaux commerciaux 2022.

Le Maire,

Maxime LABELLE

La secrétaire de séance,

Aurélie COCU

